Image not found or type unknown

retenue sur dépôt de garantie

Par **julien82**, le **12/06/2009** à **12:41**

bonjour,
J'ai eu une retenue de 50€ sur mon dépôt de garantie pour une indemnitée de ménage. Cette somme sera versée au nouveau locataire, mais elle ne fait l'objet d'aucune justification, ni facture, ni devis. On m'a simplement dit que l'agent immobilier qui à fait l'état des lieux avait l'habitude, et qu'il a estimé lui-même cette somme. Est-il dans son droit? Pour ma part, je trouve que cette somme est surestimée par rapport au ménage à effectuer (quelques finitions), quel recours j'ai pour contester cette somme? merci d'avance,
julien.

Par **patinette**, le **12/06/2009** à **14:52**

contactez l'ADIL c'est gratuit, vous trouverez leur coordonnée dans le botin ou sur internet, il existe des permanences en mairie gratuites, ce sont des pros

Par **julien82**, le **12/06/2009** à **22:30**

Merci beaucoup!

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés